



Aménagement de combles couts et démarches

Par **polotoko**, le **15/03/2023** à **13:50**

Je souhaite acquérir les combles au dessous de chez moi. Quelles sont les démarches Géometres/modification des réglemment de copropriétés et couts ?
Merci

Par **Visiteur**, le **15/03/2023** à **14:21**

BONJOUR

Pour l'acquisition des combles, il vous faut obtenir d'abord l'autorisation par l'assemblée générale des copropriétaires. Demandez l'inscription du sujet a l'ordre du jour, mais autant vous dire qu'il est important de préparer un dossier solide.

Par **polotoko**, le **16/03/2023** à **09:04**

Merci. Quel Genre de dossier ?

Par **youris**, le **16/03/2023** à **10:52**

bonjour,

voir ce lien :

[rachat-partie-commune de copropriété](#)

il vous faut déjà décrire les parties communes que vous voules acheter (surface, emplacement...) et ensuite mentionner les travaux que vous voulez effectuer qui concernent les parties communes (raccordements électricité, eau, évacuation eaux usées, intervention éventuelle sur le toit...). Selon l'ampleur des travaux, la validation des travaux par un architecte peut être exigée par l'A.G.).

salutations